

L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3.—Etats-Unis, \$3.50.
Tout semestre commencé se paie en entier.
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

Vol. VII.

No. 4.

Prix du numéro, 7 centimes.—Annonces, la ligne, 5 centimes.
Toute communication doit être affranchie.
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par bons sur la poste.

JEUDI, 27 JANVIER 1876

Rédaction, Administration, Bureaux d'Abonnements et d'Annonces: No. 319, Rue St. Antoine, Montréal.—GEO. E. DESBARATS, Directeur-Gérant.

SOMMAIRE

Aux prêtres et instituteurs.—L'index du volume VI.—Déménagement.—Consécration du nouvel évêque de St. Hyacinthe.—La garde-fantôme.—Notre commerce de bois.—La banque Ville-Marie.—Concours d'éloquence.—Un pèlerinage à l'Île-aux-Coudres.—Vingt mille lieues sous les mers.—Pour rire.—L'heure des enfants.—Variétés.—Bibliographie.—La prison de l'abbaye.—Cour criminelle du district de Terrebonne.—Mgr. Dupanloup.—Notes locales.—Un ermite canadien.—Feuilleton: Aventuriers et corsaires.—Nouvelles de la semaine: Ottawa, Québec, États-Unis, Europe.—Jeu de dames.—Prix du marché de détail de Montréal.

GRAVURES.—L'abbé Epiphane Lapointe.—Carte de l'Île-aux-Coudres.—Le centenaire à Québec: Bal costumé à la citadelle; La garde-fantôme.

AUX PRÊTRES ET INSTITUTEURS

Nous sommes décidés d'ajouter à nos listes d'abonnés tous les curés, instituteurs et institutrices qui ont le malheur de n'y être pas inscrits. C'est pourquoi nous leur offrons des conditions spéciales. Tout prêtre, tout maître d'école, toute institutrice qui nous enverra \$2.50 par lettre enregistrée ou mandat de poste, recevra *L'Opinion Publique* pour un an, et la prime, *franco*.

L'INDEX DU VOL. VI

Plusieurs abonnés demandent l'index à hauts cris. Qu'ils sachent qu'il est prêt à être imprimé, et que s'il ne leur est pas envoyé avec le prochain numéro de ce journal, ils le recevront certainement avec le numéro suivant. Ainsi, patience!

DEMÉNAGEMENT

Nous donnons avis à nos abonnés, ainsi qu'aux nombreux clients et amis de la maison, que nous sommes sur le point de déménager les bureaux de *L'Opinion Publique* aux magnifiques ateliers que nous venons de construire dans la rue Bleury, près de la rue Craig. L'entrée principale se trouve au numéro 7, rue Bleury. Nous pensons y être installés dans dix jours. Transporter un si vaste établissement n'est pas un jeu d'enfant; et tout rétablir en ordre est une œuvre difficile et longue. Nous cherchons à prendre nos précautions pour que *L'Opinion Publique* paraisse au jour et à l'heure ordinaire pendant le déménagement. Si, cependant, par quelque cause imprévue, le service d'un numéro venait à retarder un peu, nos lecteurs sauront que le délai n'est que le résultat d'un accident et ne s'en inquiéteront pas. De plus, comme nous serons obligés d'imprimer un numéro d'avance, nos abonnés ne se formaliseront pas de n'y trouver que peu de nouvelles.

CONSÉCRATION

DU NOUVEL ÉVÊQUE DE ST. HYACINTHE

Parmi toutes les cérémonies de l'Église, aucune n'est imposante et solennelle comme le sacre d'un évêque. L'importance de cet acte sur les destinées du peuple, la présence de plusieurs évêques consacrant, l'assistance d'un clergé nombreux, le rite majestueux, les riches parures, les invoca-

tions, les prières, les bénédictions répétées, dont le nouveau pasteur est l'objet, tout contribue à impressionner le spectateur, et à lui faire sentir la gravité de l'occasion que l'Église entoure de tant de pompe.

Dimanche, le 16 janvier, la cathédrale de St. Hyacinthe intrônisa son quatrième évêque. Les draperies, les ornements, les fleurs décoraient le chœur. Deux autels et deux trônes étaient préparés pour le Consécrateur et l'Élu. La foule se pressait dans le temple. Dans le sanctuaire dix évêques et cent cinquante prêtres représentaient le clergé du Canada et des États-Unis. L'archevêque de Québec officiait, assisté des évêques des Trois-Rivières et de Gratianopolis, et accompagné des évêques de Rimouski, de Sherbrooke, d'Ottawa, de Burlington, d'Albany, et de l'ancien évêque de Cleveland, Mgr. Rappe. Le cérémonial fut donc accompli avec toute la solennité possible. Et c'est ici que l'on peut admirer le soin minutieux que l'Église apporte en transmettant la houlette du pasteur, pour que la doctrine et la discipline demeurent toujours intactes. C'est ainsi que les formules, si importantes, de l'admonition et de l'interrogatoire, se sont conservées d'âge en âge. Le consécrateur avertit le nouvel évêque qu'il lui impose un lourd fardeau; puis, celui-ci prête, sur les saints évangiles, serment de fidélité à la sainte Église et à son chef. Il répond ensuite aux questions qui lui sont posées sur sa doctrine. Le consécrateur lui enjoint l'obéissance, la chasteté, la pauvreté évangélique, l'humilité, la patience, la charité. Il lui rappelle les principaux articles de foi; puis il procède à la consécration, qui s'opère à différentes époques pendant le Saint Sacrifice. Enfin, après le chant du *Veni Creator*, l'onction du saint chrême, la bénédiction de la crosse, de l'anneau, et de la mitre du nouvel évêque, celui-ci est conduit à son trône par le consacrant et son assistant, qui le tiennent chacun par la main. C'est alors que s'entonne le *Te Deum*, pendant le chant duquel le consacré parcourt l'église, répandant parmi son peuple la primeur de ses bénédictions épiscopales. Un chœur exécuta, sous l'habile direction de M. Hamel, la douzième messe de Mozart, et dans les intervalles, la bande du séminaire joua plusieurs morceaux brillants. Le sermon fut prêché par M. Antoine O'Donnell, curé de St. Denis. Ce vénérable prêtre possède le don de l'éloquence sacrée, et son discours fut digne de la circonstance. Le portrait qu'il traça de l'évêque catholique mérita l'admiration, comme il remua les cœurs de son auditoire nombreux et distingué. La messe fut suivie d'un banquet magnifique, préparé par les dames de St. Hyacinthe. Dans l'après-midi la prise de possession civile eut lieu, et la journée se termina par une fête au séminaire.

Monseigneur Moreau reçut plusieurs cadeaux de grand prix. Les paroissiens de Bécancour, village où naquit sa Grandeur, lui présentèrent un calice d'or, d'un travail exquis. Ce don de ses amis d'enfance a dû lui plaire plus que tout autre.

Le choix de N. S. P. le Pape est appuyé par le sentiment unanime du peuple et du clergé; et nous faisons des vœux pour que monseigneur Moreau gouverne pendant de longues années le diocèse qu'il a administré à plusieurs reprises avec tant de zèle et de sagesse.

G. E. D.

LA GARDE-FANTÔME

(Voir la gravure)

Il y a quinze jours, nous avons donné les détails du bal costumé qui fit partie de la célébration du centenaire à Québec, le 31 décembre dernier. Aujourd'hui, grâce aux talents et à l'obligeance du colonel Strange et du capitaine LaRue, nous reproduisons une des scènes de cette soirée mémorable. C'est celle de l'apparition de la garde-fantôme.

A minuit, lorsque le clairon sonna pour relever la garde, un peloton de soldats portant le costume militaire de 1775, parut soudain, comme sortant de terre, et vint se ranger, l'arme au pied, devant le colonel Strange. Le sergent, qui commandait cette escouade de fantômes de 1775, prit alors la parole en ces termes:

« Commandant, nous sortons de nos tombeaux, ce soir, le centième anniversaire d'un combat glorieux. Il y a eu cent ans à minuit que nous, soldats, avons combattu et victorieusement repoussé les armées de l'Ouest. Nous sommes heureux de voir notre citadelle toujours défendue par des Canadiens, Anglais et Français. Mais maintenant, colonel, avant de descendre dans notre froide prison, nous vous demandons de nous payer un tribut et de tirer de ces remparts un dernier salut. »

Le colonel répondit alors sur le même ton à ses revenants de 1775, et un salut fut tiré de la citadelle.

Dans le premier plan de la gravure, on voit le colonel Strange, le major Montizambert et quelques autres officiers de la garnison. En arrière, paraissent les soldats de 1775; tandis que de chaque côté, s'échelonnent quelques-uns des convives, habillés à la mode du siècle dernier. Audessus, dans un trophée symbolique, se marient les drapeaux de l'Angleterre et de la France, entre lesquels un vieux canon se tient dans une attitude des plus paisibles, flanqué de deux faisceaux d'armes, qui ne sont destinés désormais, espérons-le, qu'à briller dans les manœuvres inoffensives des jours de parade. Au sommet, à droite et à gauche on voit le dessin de deux des monuments qui font partie des plans de Lord Dufferin; le nouveau châteaueau St. Louis, et les tourelles de la porte du Palais. Espérons, soit dit en passant, que Québec ne permettra pas que le magnifique projet de Son Excellence devienne lettre morte, mais qu'un effort suprême sera fait pour conserver à la ville forteresse son cachet antique, tout en satisfaisant aux exigences du progrès moderne. G. E. D.

NOTRE COMMERCE DE BOIS

Nous sommes heureux d'apprendre que cette année s'ouvre avec d'excellents présages pour cette branche si importante de notre commerce d'exportation. La provision de bois canadien sur les marchés anglais s'épuise rapidement, et les prix augmentent. D'un autre côté, des restrictions ont été placées sur l'exportation du bois de la Norvège, et les ports de la mer Baltique se sont fermés plus tôt que d'habitude. Ces circonstances n'ont été connues ici que trop tard pour permettre aux spéculateurs d'augmenter la production de bois carré cet hiver, de sorte que la quan-

tité qui sera coupée, avec les *stocks* qui représentent l'excédant de la production de l'hiver dernier, suffiront à peine pour combler les commandes ce printemps, et réaliseront de beaux bénéfices. Car en outre, l'ouvrage étant rare cet automne, les bûcherons ont été engagés à très-bon marché, et le bois qui sera flotté à la fonte des neiges coûtera moins que les années précédentes. Une autre circonstance favorable se trouve dans l'augmentation du tarif des grandes voies ferrées, aux États-Unis. Cette hausse dans le fret exclura des États de l'Est les bois du Michigan, et livrera aux manufacturiers de l'Ottawa les marchés d'Albany, de Burlington et de New-York.

G. E. D.

LA BANQUE VILLE-MARIE

C'est avec beaucoup de plaisir que nous constatons l'état prospère de cette institution canadienne, et la conduite prudente qui en caractérise la direction. La banque, après avoir payé deux dividendes, le premier de 4, et le dernier de 3 pour cent, se trouve avec un surplus de \$41,626.41, à part son fonds de réserve qui s'élève à \$40,000. Les profits nets de l'année 1875 ont été de \$92,678.68. Ces résultats furent communiqués à l'assemblée générale des actionnaires tenue le 15 courant, à laquelle les officiers suivants furent élus:

Charles Lacaille, Président.
John A. Leclerc, Vice-Président.
Pierre P. Martin,
L. Chaput,
E. H. Trudel,
C. F. Vinet,
Thos. Wilson. } Directeurs
P. A. Fauteux, caissier.

G. E. D.

CONCOURS D'ÉLOQUENCE

Règlement concernant le concours d'éloquence française ouvert par l'Institut-Canadien de Québec.

Art. I.—L'Institut-Canadien de Québec, grâce à la générosité de l'un de ses membres, ouvre un concours d'éloquence française auquel sont appelés tous les Canadiens.

Art. II.—Chaque concurrent devra adresser, avant le 1er de septembre prochain, deux plis cachetés au secrétaire-archiviste de l'Institut-Canadien; le premier contenant son travail et une épigraphe; le second, la déclaration signée que l'ouvrage est inédit, avec la reproduction de l'épigraphe susdite suivie du nom de l'auteur et de l'indication de sa demeure.

Art. III.—Les juges seront choisis par les membres du comité de lecture et de discussion de l'Institut; ils décideront d'après le mérite absolu.

Art. IV.—La lecture des pièces envoyées au concours devra exiger un temps variant de une demi-heure à une heure, ni plus ni moins.

Art. V.—Le Lauréat sera proclamé en séance solennelle de l'Institut et recevra une médaille d'or portant les armes de l'Institut-Canadien de Québec avec la date et l'inscription: « Prix d'éloquence. »

Art. VI.—Seront exclus du concours: 1o. Les élèves des universités, des collèges et des écoles; 2o. Tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, se feront connaître comme concurrents avant la proclamation du lauréat.

Art. VII.—L'Institut-Canadien se réserve la propriété de toute pièce envoyée au concours.

Art. VIII.—Le sujet du concours sera: « Christophe Colomb. »

Vraie copie,

H. J. B. CHOUINARD,

Secrétaire-archiviste de l'Institut-Canadien de Québec.

Québec, 13 janvier 1876.